

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2010 :

Convention de mandat portant sur la réhabilitation de l'ancien tribunal de Saint Pierre en centre d'arts plastiques et visuels - Point d'avancement n°10 et Compte Rendu d'Activité au Mandant au 31/12/2024 - Approbation

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



David LORION

Reçu en préfecture
le 01/09/2025 à 10h26-41-2010-DE
Date de transmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

Affaire n°41/2010 : Convention de mandat portant sur la réhabilitation de l'ancien tribunal de Saint Pierre en centre d'arts plastiques et visuels - Point d'avancement n°10 et Compte Rendu d'Activité au Mandant au 31/12/2024 - Approbation.

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'un arrêté municipal n° 44/2574, daté du 17 décembre 2012, a désigné la SPL Grand Sud comme mandataire pour la réhabilitation de l'ancien tribunal en un centre des arts visuels. Cette décision a été prise dans le cadre d'un contrat de mandat.

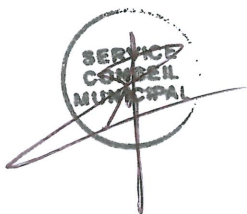
En ce sens et conformément au contrôle analogue exercé par la commune de Saint-Pierre, la SPL Grand Sud a transmis son compte rendu d'activité au mandant (CRAM), arrêté au 31 décembre 2024 - Point n° 10 - contrôle technique, administratif, comptable et financier.

Les principales conclusions du rapport sont :

- Sur le plan contractuel :
 - Le contentieux entre la municipalité et le cabinet d'architectes QUADRA ARCHITECTURES s'est soldé par une décision judiciaire en faveur de la Ville de Saint-Pierre, qui a obtenu des dommages et intérêts (Cour administrative de Bordeaux, arrêt du 12/03/2024) ;
 - Le transfert de propriété des clés, du DOE et des instructions s'est déroulé entre la ville et le nouveau gestionnaire du site, le département de La Réunion, le 16 octobre 2024.
- Sur le plan opérationnel :
 - La commission de sécurité et d'accessibilité a émis un avis favorable à l'ouverture au public du site le 29/05/2024 ;
 - La déclaration d'achèvement des travaux a été déposée le 07/08/2024 ;
 - Les travaux de levée des réserves sont en cours et se termineront fin septembre 2025 ;
 - L'opération sera clôturée (techniquement et administrativement) au 4e trimestre 2025.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER le compte rendu d'activité au mandant (CRAM) au 31 décembre 2024 s'agissant de l'opération de « Réhabilitation de l'ancien tribunal de Saint-Pierre en Centre d'Arts plastiques et visuels » établi par la SPL Grand Sud.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

